

DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales: décision n° 21-2025

OBJET : Réalisation d'un Contrat offre investissement long terme d'un montant total de 584 700 € € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la requalification du chemin des Rouvières.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes,

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire en date du 22 juin 2020,

Le Maire de LE MUY

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 584 700 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Offre investissement long terme.

Montant: 584 700 euros

Durée Phase de préfinancement : Néant

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt actuariel annuel: Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,30%.

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A.

Amortissement: Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle. 083-218300861-20251024-D-F21-2025-AU

Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Typologie Gissler: 1A

Commission d'instruction : 0.06% (6 points de base) du montant du prêt.

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

> A Le Muy, le 24/10/25 Miage Bo

Le Maire

Mis en ligne sur le site ville-lemuy.fr

Le